

SANDRANS

Bulletin municipal Janvier 2016



Rêves de cirque

édito

Mesdames et Messieurs,

Fidèle à la tradition du Nouvel An en ma qualité de Maire, je viens au nom des élus et du personnel présenter mes vœux à toutes les Sandranaises et Sandranais de cœur ou d'adoption.

L'année 2015 s'achève douloureusement, ayons une pensée pour les innocentes victimes du 13 novembre, 2016 commence, souhaitons qu'elle soit une année de paix. Comme annoncée au dernier éditorial les années à venir seront difficiles.

Nos petites communes rurales ont aujourd'hui un profond sentiment d'abandon. Des normes sans cesse plus contraignantes totalement inadaptées à la réalité, un fonctionnement des fonds de solidarité devenu de plus en plus inéquitable, une loi NOTRe qui aboutit à diluer la part de la ruralité dans des intercommunalités toujours plus grandes, budgétivores, ayant des compétences obligatoires, eau assainissement, tourisme, personnels, au sein desquelles un sentiment de perte d'identité est de plus en plus perçu.

Un État qui se désengage par la baisse des dotations. Tout cela ne peut que nous inquiéter, comment nos communes peuvent-elles investir et tenir leurs engagements, si les ressources et les moyens sont sans cesse remis en cause et que toute planification devient hasardeuse ? Avec le danger de ne plus avoir la maîtrise de l'urbanisme à l'avenir. Devons-nous mutualiser nos moyens ? Fusionner avec d'autres communes ? Voilà les vrais enjeux pour les années à venir, mais qui va payer ? Alors que les salaires sont gelés, que diminuent les retraites, les revenus des agriculteurs, les bénéfices des artisans et des commerçants.

Il faudra bien qu'un jour on prenne conscience que le citoyen ne pourra plus abonder à tout. Des réformes sont nécessaires certes, mais elles doivent être justes, utiles, productives pour le bien de tous.

Que s'est-il passé en 2015 ?

- PLU

Son instruction se terminera et verra le jour courant 2016.

- Station d'épuration

Celle-ci fonctionne bien, les analyses sont bonnes.

- Numérotations et identification des rues

Les plaques sont posées.

- Chemins communaux

La restauration et l'entretien des chemins se sont poursuivis.

- Cheminement pour les personnes à mobilité réduite

La partie depuis la place de la Fontaine et du cimetière est exécutée.



- Achat terrain

Le terrain de Madame et Monsieur Hyvernat pour la réhabilitation de l'école est acheté.

- Construction

Un permis de construire a été déposé pour des logements locatifs et à l'accession à la propriété sur le terrain du Presbytère, cette vente permettra de rembourser le prêt relais du terrain des consorts Hyvernat.

- Traversée du village

Remise en état des plateaux surélevés sur la D2.

Pour 2016, nous envisageons :

- Monument aux morts

Son déplacement entre la mairie et le cimetière est prévu avec la création d'un petit parc aménagé en fonction des finances.

- Logements

La construction des logements devrait débuter en été.

- Camping - Etang

Le bail de location concédé à Madame et Monsieur Jourdan se termine fin mars, nous attendons leur décision.

- École

Un architecte est chargé d'élaborer des plans, pour sa remise aux normes en collaboration avec la commission concernée.

Pour terminer, je voudrais aussi remettre en avant le travail effectué par nos salariés, Mesdames les ATSEM, Mesdames les secrétaires, Monsieur l'employé communal, nos associations qui contribuent à l'animation de notre commune, remercier Madame Anna Bacelj pour l'année passée au secrétariat et vous informer de la venue de Madame Cécile Chabot sa remplaçante, saluer aussi le travail du directeur de l'école et de son équipe, les services publics tels que la gendarmerie, les pompiers et enfin remercier les conjoints des élus pour leur patience lors de nos absences.

Bonne année à vous tous que l'an 2016 vous apporte, bonheur, joie, santé qui est notre capital essentiel.

Bernard OLLAGNIER

Maire de Sandrans

Horaires de la Mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

- le mardi de 16h à 19h
- le jeudi de 9h à 12h
- le samedi de 9h à 11 h30

L'accueil téléphonique est assuré aux mêmes permanences que ci-dessus au 04 74 24 52 20 ou par courriel : mairie-sandrans@adeli.biz

Rencontre avec les élus

Monsieur le maire, **Bernard Ollagnier**, assure une permanence **tous les mardis soir de 17h à 19h**.

Une permanence est assurée par Madame et Messieurs les adjoints **tous les samedis de 9h30 à 11h30**.

Monsieur le maire et les adjoints sont à votre disposition sur rendez-vous au **04 74 24 52 20**.

Nouveaux habitants

Les personnes récemment installées dans la commune sont invitées à se faire connaître à la mairie. C'est l'occasion de demander son inscription sur les listes électorales, qui doit avoir lieu avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Recensement

Le recensement est obligatoire pour les jeunes hommes et les jeunes filles.

Ce document est indispensable pour se présenter à différents examens (code de la route, Bac...)

Il s'effectue à la mairie du domicile, dans le mois d'anniversaire de leurs 16 ans.

Seules les personnes qui se sont présentées auprès de la mairie seront recensées.

Location de la salle des fêtes

TARIFS 2016

Location pour 2 journées tout compris vaisselle et mobilier :

260 € : habitants de la commune

330 € : personnes extérieures

Les associations de la commune peuvent retenir gratuitement la salle pour une réunion en semaine, et une fois par an le week-end sur demande pour une manifestation.

S'adresser en mairie pour tout renseignement.

ETAT CIVIL 2015



Naissances

LAMY Lynaëlle, Phylaée, Maëlyne

12 juin 2015

MAZET Héloïse, Isabelle

5 juillet 2015

MOUTIN Jonas

28 août 2015

BOYER Lorick, Morgan, Hervé

20 septembre 2015

FARINET Jade

04 décembre 2015



Décès

GUICHON épouse MERLE Marcelle, Claudine

15 octobre 2015

LAGADRILLERE Jean Joseph

25 octobre 2015

PRUD'HON François Louis

05 novembre 2015

FILLARDET Jean-François

11 décembre 2015

PERRAUD épouse GERBEL Mireille

17 décembre 2015



Cette année, le recensement se déroule dans notre commune du 21 janvier 2016 au 20 février 2016.

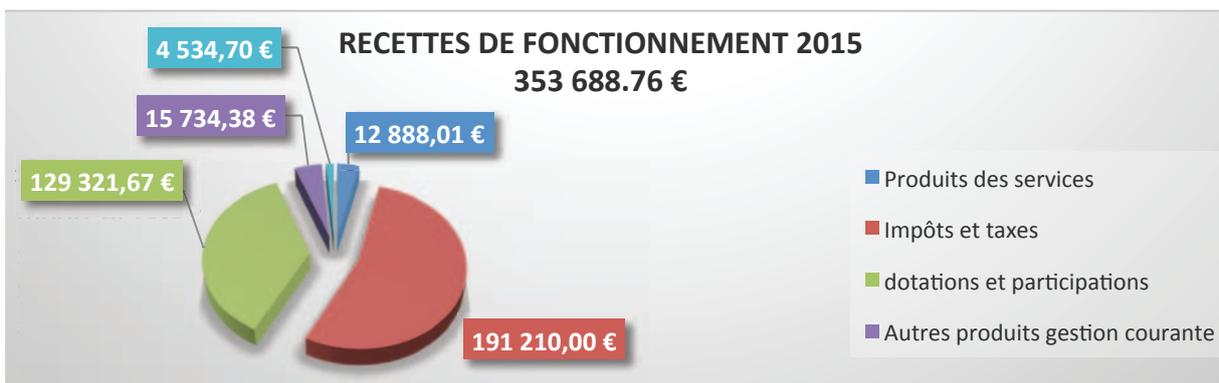
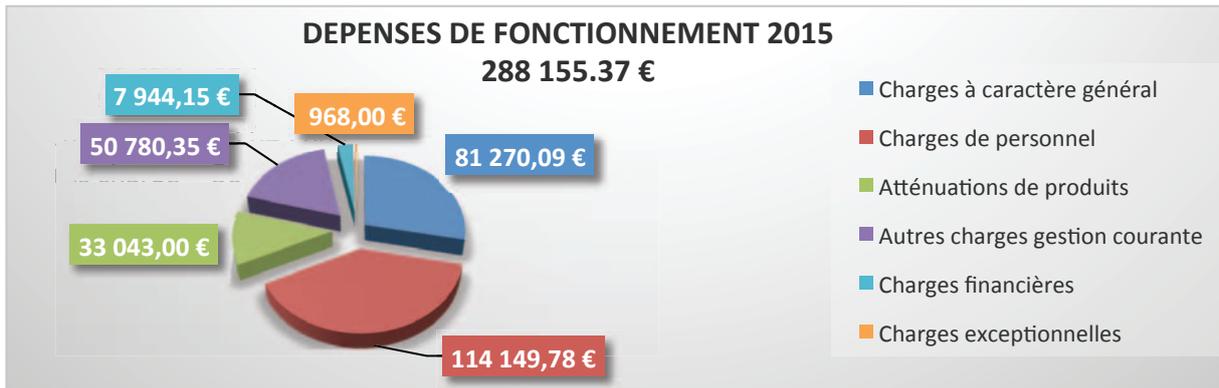
Monsieur Michel Perret a été nommé agent recenseur, nous vous demandons de lui réserver un bon accueil et de lui faciliter au mieux son travail.

Se faire recenser est un geste civique qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

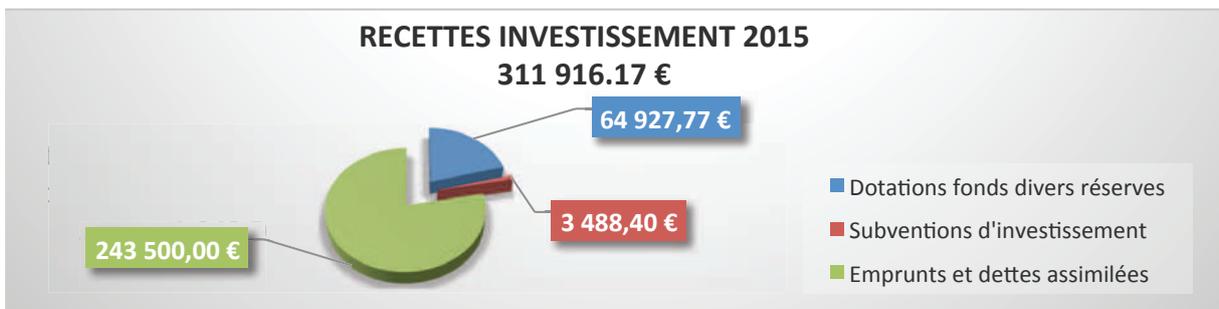
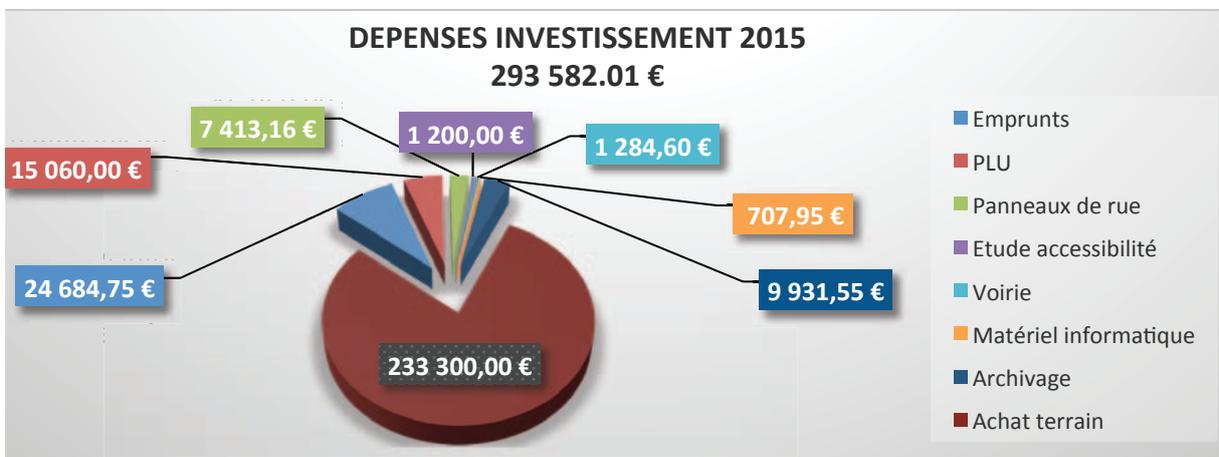
Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de l'Insee.



Résultat de fonctionnement 65 533,39€



Résultat d'investissement 18 334,16€

RÉSULTAT DE L'ANNEE 2015 : 83 867,55€

Résultats établis avant la clôture et le vote du compte administratif et ne tenant pas compte des restes à réaliser.

COMPTES RENDUS DES PRINCIPAUX CONSEILS MUNICIPAUX SUR L'ANNÉE 2015

26 JANVIER 2015

- Le Conseil Municipal, après délibération, a décidé à l'unanimité l'augmentation du prix du loyer du logement de l'ancienne mairie, passant ainsi de 492,30€ à 500€ par mois.
- A la demande de Monsieur le Préfet, un archivage des documents de la commune est nécessaire et obligatoire. Le Conseil Municipal a retenu la proposition de Mme GILBERTON.
- La Communauté de Communes a mis en place, avec l'aide du centre social La Passerelle, un acheminement des enfants qui le souhaitent vers la structure le mercredi matin. Le financement des transports après déduction de la participation des familles (2€ par enfants) était pris en charge par la Communauté de Communes. Cette dernière, après un premier bilan de cette gestion, a demandé aux communes de participer. Après délibération du Conseil Municipal, le coût du transport sera directement facturé aux familles par souci d'équité vis-à-vis des autres parents.
- Monsieur JOSSERMOZ informe le Conseil Municipal des réceptions des devis pour l'élaboration des deux projets suivants : « Numérotation des rues » et « Déplacement du monument aux Morts ».

2 AVRIL 2015

- Le Conseil Municipal a voté et approuvé le budget communal 2014.
- Le Conseil Municipal a voté la reconduction des taux d'impositions communaux pour l'année 2015.
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise « Tout pour le clocher » pour la mise en conformité du paratonnerre par la pose d'une prise de terre à l'église de Sandrans.

11 MAI 2015

- Suite à une réunion de la commission scolaire du RPI Relevant Sandrans, les intervenants refusant de poursuivre leurs activités sur l'année 2015/2016, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la suppression des TAR. La garderie assurera la garde des élèves.
- Afin de participer à l'économie d'énergie et à la réduction de la pollution visuelle, le Conseil Municipal décide, après délibération, de couper l'éclairage public la nuit de 23 heures 30 à 5 heures.
- Les conseillers municipaux se prononcent à l'unanimité pour l'acquisition du terrain de Madame HYVERNAT (terrain de foot) et de consulter les banques afin d'obtenir un prêt d'environ 245 000€.

22 JUIN 2015

- Monsieur le Maire présente la proposition d'achat de la Société C.S. Développement pour 2 200m² de terrain attenants au presbytère. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité.
- Acquisition du terrain de Madame HYVERNAT (terrain de foot) : les Conseillers Municipaux à l'unanimité autorisent Monsieur le Maire à signer l'acte notarial au cabinet RASSION PIROLET.
- Le Conseil Municipal a voté la reconduction du contrat de travail de Madame CLERC.
- Le Conseil Municipal prend acte de la fin du bail de la Fédération de Pêche pour l'étang Cocagne.



Commission Animations/Associations

Chaque année nous nous réunissons avec les associations de la commune pour faire le point sur leurs différentes demandes. Nous leur expliquons les démarches à faire pour réserver les salles de la commune pour leurs réunions ou manifestations. Nous élaborons avec eux un calendrier des fêtes où figurent toutes leurs manifestations, que vous trouverez dans ce bulletin.

Le traditionnel feu d'artifice, tiré le Samedi 22 Août, a rencontré un vif succès.



Commission des rues

«Bienvenue aux nouvelles appellations des rues !»

La municipalité, après des demandes réitérées d'habitants, de la poste, de différents organismes tels que la RSE, la SDEI, SDIS a décidé de nommer les rues du bourg et d'attribuer des numéros aux habitations concernées. Bienvenue au chemin des temples, à la rue des chênes, à la rue du puits ainsi qu'à l'impasse des glycines... Les panneaux de rues ont été posés par Monsieur Palisse et Monsieur Jossiermoz ainsi que quelques numéros de maison. Les habitants, dans leur grande majorité ont bien joué le jeu et sont venu récupérer leur numéro et les ont posés. Nous les en remercions. Nous demandons à ceux qui n'ont pas encore eu le temps de bien vouloir faire le nécessaire.

Cette démarche facilitera la vie des habitants et des intervenants sur la commune. Un plan du bourg avec les rues et leur nouvelle appellation a été installé à côté de la mairie.

Nous avons profité de cette commande pour compléter les panneaux des lieux-dits. Une douzaine de panneaux ont été posés.»

15 JUILLET 2015

- Le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise COLAS concernant les travaux de voirie liés à la mise aux normes de l'accessibilité, travaux allant « de la place de la Fontaine au cimetière ».
- Le Conseil Municipal accorde la reconduction de la prime d'indemnité d'administration et de technicité à tous ses employés municipaux.

21 SEPTEMBRE 2015

- Le Conseil Municipal vote l'achat de 2 bancs pour l'école.
- Monsieur le Maire informe du départ de la secrétaire de Mairie Madame BACELJ au 30 septembre 2015 et programme une réunion urgente pour en trouver une nouvelle.

19 OCTOBRE 2015

- Monsieur Jean-François MORELLET est nommé membre titulaire supplémentaire à la Commission d'Appel d'Offre.
- Les Conseillers Municipaux votent à l'unanimité un accord de principe pour verser une subvention de 500€ à titre exceptionnel si le budget le permet à l'association Cantine Garderie.
- Les Conseillers Municipaux votent pour un changement d'assurance : Mutuelle Bresse Dombes a été retenue permettant d'économiser 2000€ pour les mêmes prestations.
- Suite à la demande de l'équipe enseignante de l'école de Relevant, une subvention exceptionnelle de 1500€ sera accordée pour financer la classe de neige prévue en mars 2016 pour les enfants de Sandrans.
- Après information et débat, le Conseil Municipal donne son accord au Bâtiments de France sur les nouveaux périmètres des monuments historiques.
- L'association syndicale libre du lotissement « Les Jardins de Pierre » demande que l'employé communal entretienne son bassin de rétention contre une facturation de la Mairie. Monsieur Jean-François MORELLET est en charge de l'estimation du coût de cet entretien.
- Monsieur JOSSERMOZ informe que la distribution des numéros de maisons s'effectuera le 31 Octobre 2015 et que début Novembre, les plaques des rues seront posées.

30 NOVEMBRE 2015

- Présentation de la communauté de communes Chalaronne Centre par son président Monsieur Didier MUNERET et son vice-président Monsieur Bernard JARNET.
- Les Conseillers Municipaux approuvent le rapport et le schéma de mutualisation proposé par la communauté de communes.
- Les Conseillers Municipaux votent, après débat, pour la dissolution du CCAS et décident de reprendre la compétence. Le résultat et le budget du CCAS sera repris par la commune et deviendra une commission des affaires sociales.
- Les Conseillers Municipaux donnent un avis favorable à l'intégration de la commune de Vonnas dans la nouvelle communauté de communes.
- Après constatation, le mur ouest du cimetière menace de s'effondrer. Les Conseillers Municipaux autorisent Monsieur le Maire à demander des devis pour cette réfection.
- Monsieur le Maire donne les informations suivantes :
 - Démission de Madame MOLARD Nicole
 - Suite à la réorganisation des unités de gendarmerie à compter du 1^{er} Janvier 2016, la commune de Sandrans sera rattachée à la brigade de Châtillon sur Chalaronne.



Travaux sur les ralentisseurs

Commission Voirie/travaux

- Le 2^{ème} tronçon « route des Gavignons » jusqu'au lieu-dit « Moiroux » est terminé. 96 tonnes d'enrobé ont été réglées au finisseur, ce qui donne un confort de la bande de roulement.
- Suite à la réalisation de la nouvelle lagune qui a nécessité un apport important de matériaux, il a fallu renforcer la patte d'oie « route de Châtillon, Moulin des champs ». 28 tonnes d'enrobé mis en place et compacté. Un épaulement avec du rabotage permet de renforcer chaque côté de la route.
- Dans la traversée du village il a fallu reprendre les trois ralentisseurs qui se sont affaîsés. Ils étaient devenus dangereux. De nombreux automobilistes se sont plaints en mairie pour des dégâts causés aux voitures. La municipalité a procédé à leur réhabilitation.
- La mise en conformité du cheminement doux. L'accès au cimetière depuis la place de la Fontaine en passant devant la salle des fêtes, l'école et la mairie est possible. Les bordures de trottoir mise à la côte et les bandes podotactiles installées au sol.
- L'élagage de la moitié des haies, de nos chemins est terminé.

Commission Fleurissement

Comme chaque année, un petit groupe de « jardiniers » bénévoles aidé pour l'entretien par notre employé communal, a fleuri notre village avec plus de 2000 plants. Nous les remercions pour leur action et leur bonne humeur. Bravo à toutes ces petites « mains vertes » pour le fleurissement de l'école et l'entretien du petit potager créée avec l'aide de leurs instituteurs.





Début des travaux de la station d'épuration



Station d'épuration Travaux terminés

Commission Environnement

Après un retard dû aux difficultés pour trouver des terrains pour épandre les boues de la lagune, les travaux de la nouvelle STEP ont démarré fin avril 2015. Mais le beau temps a permis aux entreprises intervenantes de tenir les délais prévus.

La mise en route du 1^{er} étage était effective en juillet, et la station opérationnelle à 100 % début septembre.

Les 1^{ères} analyses sur la qualité de l'eau sont très bonnes et démontrent la parfaite réalisation et l'efficacité de traitement de l'ouvrage.

La station sera inaugurée au cours du 1^{er} semestre de l'année 2016.

Parallèlement aux travaux sur la STEP, des travaux complémentaires de contrôle et de branchement sur le réseau ont été effectués.

Nous remercions pour leur professionnalisme et la qualité du travail effectué les entreprises ORPEO, DBTP, POLEN et notre maître d'œuvre ARPEGE.



Commission urbanisme

Tout au long de l'année 2015, les réunions de révision du PLU se sont poursuivies. Lors de la réunion du 14 décembre dernier, les projets de zonage, d'orientations d'aménagement et de programmation et de règlement ont été présentés à l'ensemble des Personnes Publiques Associées et discutés. Les prochaines étapes sont :

- La réunion publique qui se tiendra à la salle des fêtes le jeudi 4 février 2016 à 19h45 où les différents éléments cités précédemment seront présentés à l'ensemble des Sandranais.

- La constitution et le vote en Conseil municipal du dossier d'arrêt du PLU (fin février - début mars)

- Le projet définitif du PLU est transmis pour consultation et avis aux Personnes Publiques Associées. (3 mois)

- Un mois d'enquête publique. Le commissaire enquêteur aura 1 mois pour remettre son rapport à la commune.

- Une dernière réunion après consultation et enquête publique au cours de laquelle les Personnes Publiques Associées expliqueront leurs avis.

- Vote du conseil municipal sur le projet définitif du PLU et envoi en préfecture pour validation

L'enquête publique du PLU sera couplée avec 2 autres enquêtes une portant sur le zonage d'assainissement de la commune et une relative à la modification du périmètre de protection des bâtiments historiques.

La commission, en parallèle au PLU, a finalisé l'achat du terrain de Madame et Monsieur Hyvernât et donné à l'instruction le projet de logement locatif et d'accès à la propriété sur le terrain de l'ancien presbytère et en lieu et place du local technique communal.

Commission scolaire

Le RPI Relevant-Sandrans continue son petit bonhomme de chemin. Toujours quatre classes, les CE et les CM à Relevant, les trois niveaux de maternelle et les CP à Sandrans. Une légère baisse des effectifs à la rentrée de septembre 2015 mais pas d'inquiétude quant à une éventuelle fermeture de classe.

La municipalité de Sandrans a décidé l'arrêt des TAP à par-

tir de septembre 2015 ; deux causes à cet arrêt : manque de locaux adaptés, coût trop élevé pour un budget municipal restreint avec une dotation globale fortement en baisse.

Le projet de nouvelle école, indispensable, avance lentement mais sûrement. L'achat du terrain Hyvernât (terrain de foot) vient de se finaliser et les premières estimations quant au coût soit

d'une école entièrement neuve soit d'une école profondément rénovée sont en cours d'études.

Nous espérons vivement que ce projet aboutisse afin de pouvoir offrir aux enfants de nos communes le meilleur outil possible d'apprentissage et les meilleures conditions leur permettant d'effectuer une scolarité épanouissante.



L'ÉCOLE



L'équipe éducative de Sandrans vous souhaite une bonne et chaleureuse année 2016 et la réussite de tous vos projets.

En haut : Estelle Clerc - Nadine Bidard - Carole Fanget - Laurent Calamarte

En bas : Marilyn Muro (AVS) - Maëlle Luquet (périscolaire) - Mélanie Mathieu.

LE SOU DES ÉCOLES

C'est un bureau bien étoffé qui va, cette année, organiser les manifestations de l'association. En effet, sept nouveaux membres se sont joints à l'équipe, de jeunes parents d'enfants de maternelles pour la plupart, qui se sont déjà bien investis dans les postes actifs du bureau et qui vont nous permettre d'apporter un dynamisme supplémentaire à notre association. Renouveler et faire vivre notre association est primordial pour que les enseignants puissent réaliser les différents projets qui permettront aux enfants des écoles d'apprendre et de s'ouvrir un maximum sur ce qui les entoure.

Cette année encore, un défi financier important est à relever, financer (en partenariat avec les mairies et les parents) une classe de neige pour toute l'école de Relevant, soit 47 élèves. Ce projet, qui tient à cœur les enseignants, réjouit les élèves, et les parents d'élèves, va nous mobiliser toute l'année. Tout cela, sans oublier les classes de maternelles qui auront, elles aussi, besoin de l'aide financière du sou des écoles.



Nous prévoyons donc de créer une nouvelle manifestation et de continuer les manifestations phares de notre association : le carnaval avec son défilé et son lâcher de ballon dans le village ainsi que le loto qui se déroulent à Sandrans, la vente de fleurs et la kermesse qui animent le village de Relevant. Nous espérons que l'année 2016 sera aussi bonne et animée que l'année 2015.

CANTINE/GARDERIE RELEVANT-SANDRANS



Bureau pour l'année 2015/2016 :

Président : Christophe VINTER
 Trésorière : Liliane CHAPELAND
 Secrétaires : Anne-Claire BLANC et Corinne VINCENT-GENOD
 Ressources humaines : Florence FLUTET
 Logistique cantine : Virginie VITRANO
 Encaissements : Bernard JOSSERMOZ
 Responsable garderie simple : Géraldine VINTER
 Activités périscolaires : Marianne POCHON-MARASCO
 Suivi de l'hygiène : Elisabeth CURNILLON et Angélique GAUTHIER

L'association de la cantine garderie s'occupe de l'accueil des enfants pendant le repas de midi avec un service différent au sein de chaque école, ainsi que de la garderie le matin avant la classe à partir de 7 h 15 et le soir jusqu'à 18 h 15 dans les locaux basés à Sandrans. Les repas sont livrés par la société RPC traiteur spécialisé dans les collectivités, et réchauffés sur place.

Depuis cette rentrée 2015-2016, la garderie accueille les enfants dès 15h 30 après la classe et propose des activités complémentaires : sport, activités manuelles, théâtre. Elles sont payantes et sur inscription par cycles de vacances à vacances.

L'association est gérée par des parents bénévoles dont un certain nombre d'entre nous, n'avons plus d'enfants scolarisés sur la commune.

Nous souhaitons donc lancer un appel aux parents afin qu'ils viennent nous rejoindre et permettre de pérenniser ce service bien utile aux familles et aux enfants!

Le bureau.

Cantine.relevant.sandrans@gmail.com



Club Loisirs et Rencontres

Notre effectif est aujourd'hui de 42 adhérents, ou 6 nouvelles recrues nous ont rejoints, ce qui est assez rare de nos jours. Les adhérents se retrouvent tous les 15 jours, les jeudis après-midi à la salle des fêtes. Divers jeux, cartes, triominos, scrabble sont là pour distraire les retraités.

Cette année nous avons fait 2 sorties, le 25 juin au camping de Sandrans et le 30 juillet au camping de Saint Nizier le Désert avec repas et divers jeux pour finir la journée.

Le 12 novembre, l'après-midi le club de Relevant nous a rendu visite, cela nous permet de garder contact entre nos deux associations.

Le 18 novembre a eu lieu à Sandrans la réunion du secteur 2 des Aînés Ruraux à la salle des fêtes en présence de Madame Richard, présidente des Aînés, Ginette Dost, Colette Bessard, Robert Grand, Raymond Givord et Monsieur le Maire, ainsi que 25 communes sur 28. Le calendrier des manifestations a été établi sur lequel paraissent les dates des concours de belote, loto et thé dansant des clubs.

Le club organise son concours de belote coïncée le samedi 13 février 2016. Venez nombreux.

La section marche du club compte une douzaine de marcheurs qui tous les 15 jours, le mardi après-midi, si le temps le permet se réunissent sur la place de la mairie pour partir en covoiturage.

Cette année, les randonnées de 5 à 9 kms se sont faites sur les communes environnantes du canton de Châtillon-sur-Chalaronne.

Nous avons fait 4 sorties à la journée avec pique-nique ou mangé au restaurant.

Voici quelques destinations...

- A Ambérieu-en-Dombes, après la marche du matin, nous avons mangé chez « Chantal et Serge » nos anciens restaurateurs Sandranais.

- A Hières sur Amby sur le site antique de Larina, vestige gallo-romain, puis visite du village de la Balme-la-grotte.

- A Montceaux avec le repas du midi sur les bords de Saône et pour finir la journée en jouant à la pétanque.

- Dans le Revermont sur la commune de Drom, nous avons fait une randonnée spéciale, encadrée par 2 guides de l'Agek (association de gestion des espaces Karstiques). Nous avons exploré un tunnel de 980 m de long creusé à la main de l'homme sous la montagne, dans les années 1840 pour épurer les inondations dans les villages de Drom et Ramasse.

Nous avons aussi fait une marche interclubs avec les randonneurs de Buellas.

- Le mardi 28 octobre 2014, nous sommes allés chez eux pour découvrir la région de la Bresse.

- Le mardi 9 juin 2015 chez nous, dans notre région de la Dombes pour leur faire découvrir Châtillon-sur-Chalaronne.

Notre section marche se veut décontractée, pas d'efforts violents, nous sommes à la retraite et avec notre âge, à notre rythme, tous solidaires et dans la gaieté. Les marcheurs invitent de nouveaux adhérents à les rejoindre.



Les marcheurs



Les membres du CCAS



Repas du CCAS

CCAS

Le bureau du Centre Communal d'Actions Sociales se compose de : Monsieur le Maire Bernard Ollagnier, Christelle Thomasson, Sandrine Roy, Nathalie Colomb, Alexandra Ghidelli, Michelle Bernard, Colette Bessard, Monique Perret, Robert Grand.

Le CCAS se réunit semestriellement pour établir et approuver le budget.

Comme chaque année, le CCAS organise avec la participation de la commune, le repas des personnes de plus de soixante-cinq ans, à l'Auberge de la Voûte. C'est une journée agréable et très conviviale pour tous les participants. Un panier garni a été porté aux personnes qui ne peuvent pas venir au repas pour des raisons médicales.

Tous les membres du CCAS sont à l'écoute de la population en cas de besoin. Les demandes d'aides éventuelles doivent se déposer au secrétariat de la mairie.



LE COMITÉ DES FÊTES

Pour l'année 2015, nous avons organisé 6 manifestations :

La fête des conscrits s'est tenue le deuxième samedi de mars, soit le samedi 14 mars. Pour la deuxième année, nous avons reconduit cette fête avec une bonne participation des classes en 5 et demi-classe en 0. Notre doyen de la commune, Monsieur Charles Fillardet, nous a fait l'honneur de participer en venant pour la photo des conscrits et pour l'apéritif qui suivait. Ce sont donc trente conscrits qui ont posé pour la photo, de 10 à 95 ans. Le banquet s'est déroulé, le midi, au restaurant de l'Auberge de la Voûte et l'ambiance festive c'est poursuivie le soir-même à la salle des fêtes autour d'un buffet froid que nous avions préparé. En instaurant cette fête le deuxième samedi de mars, chaque année, nous espérons que celle-ci se perpétue. Nous sommes là pour soutenir et aider les futures classes à conditions que les conscrits concernés viennent nous rejoindre pour la préparation de leur journée. Ainsi nous faisons appel aux classes en 6 et demi-classes en 1, pour la prochaine fête des conscrits que nous avons programmés le samedi 12 mars 2016.

Pour la dixième édition, **l'intervillage** du samedi 6 juin, et son cochon à la broche pour le repas du soir, a attiré un public venu nombreux. L'après-midi était placé sous le signe de jeux destinés pour tous les âges et d'un concours de pétanque. Tout c'est bien passé dans la joie et la bonne humeur. Un grand merci à Jean-Christophe Rallo, qui a confectionné les fabuleux gratins de pommes de terre pour accompagner le cochon. Pour 2016, nous envisageons d'organiser une fête du village, tout un week-end, en renouvelant avec une ancienne tradition Sandranaise... la vogue !

ché de la création, mis en place pour la deuxième année dans la salle des fêtes, a connu un vif succès. Nous avons aussi innové pour le midi en proposant des moules / frites. Avec plus de 30 kg de moules cuites et vendues sur place, nous envisageons de reconduire l'opération l'année prochaine et de changer l'intitulé du marché de la création en... « Loisirs créatifs ».



Halloween, le samedi 31 octobre, a attiré un grand nombre d'enfants déguisés, essentiellement de Sandrans et de Relevant. Ils sont partis avec leurs parents, à la quête de bonbons dans le village. Nous avons offert ensuite des boissons aux enfants et des verres de vin chaud aux parents et aux habitants de la commune, ceci sur le parking, face à la mairie. Merci aux Sandranais(es), et au commerce local, qui ont joué le jeu en offrant des bonbons et friandises aux enfants.

Pour la troisième année, **le beaujolais nouveau et la vente à emporter de saucissons au vin**, accompagné de pommes de terre vapeur, a eu lieu le samedi 21 novembre. Un vif succès puisqu'en fin de matinée nous avons tout vendu, soit environ 80 saucissons et 80 kg de pommes de terre, le tout épluchés, préparés et cuits par nos soins. En 2016, nous prévoyons plus de saucissons afin de satisfaire tout le monde !



Le samedi 24 juin a vu la venue d'une nouvelle animation dans le village. En effet, le festival des arts de rue « **Rêves de cirque** » qui avait lieu, auparavant, uniquement sur Châtillon, a été organisé sur différentes communes, dont Sandrans. En partenariat avec le centre équestre des cavaliers d'Epona, le club Loisirs et rencontres, la cantine / garderie et la municipalité, ce festival a pu voir le jour avec de belles animations et la présence de la ludothèque Brin d'Malice et du centre social la passerelle de Châtillon. Un bilan très positif, tant qu'humain que financier avec un beau spectacle de professionnels qui a clôturé cette journée. Tous les organisateurs de cette journée ont donné leur accord pour une nouvelle édition en 2016.

Le dimanche 13 septembre, **la farfouille** a failli prendre l'eau ! En effet, une pluie abondante a duré jusqu'à environ 6 h 30 du matin, décourageant certains exposants à venir. Malgré le manque d'exposants, nous en tirons un bilan positif, puisque nous avons constaté une bonne affluence des visiteurs. Le mar-

Pour conclure, nous tenons à remercier Jean-Christophe Rallo, du restaurant de l'Auberge de la Voûte, qui nous a apporté son soutien tout au long de l'année, le Sou des Écoles du RPI pour sa participation et son aide à l'intervillage, la commune pour la mise à disposition de la salle des fêtes, prêt de matériel, subvention... et un grand bravo à tous les bénévoles intergénérationnels qui ont participé et aidé à l'organisation, avec nous, de « rêves de cirque ».

Un grand MERCI aussi à toutes les personnes qui participent à nos manifestations et bien sûr « on compte sur vous ! » pour cette nouvelle année... et si vous désirez venir nous rejoindre au sein de l'association, afin de nous donner un coup de main, même ponctuel, nous vous accueillerons avec plaisir.

Tous les bénévoles du Comité des Fêtes vous souhaitent une très bonne et heureuse année 2016.

Le bureau pour l'année 2015/2016

Christophe Michallet :	Président
Nicolas Laumet :	Vice-président
Didier Fontaine :	Trésorier
Séverine Oberholz :	Trésorière adjointe
Fabrice Thomasson :	Secrétaire
Sandrine Nergoux :	Secrétaire adjointe
Angélique Gauthier, Géraldine Vinter et Matthieu Pierrot :	Membres actifs

Contact : cdf.de.sandrans@gmail.com



L'année 2015 aura été le premier exercice « plein et entier » du nouveau conseil communautaire puisque constitué en avril 2014, il n'avait alors fonctionné que 8 mois et sur la base d'un budget et de décisions votés par le précédent. Plusieurs faits marquants sont à souligner.

Tout d'abord, un engagement fort pour maîtriser le budget face aux importantes baisses de dotation de l'Etat et à nos différentes contributions financières obligatoires qui, elles, sont en augmentation. Un « effet ciseau » évident : moins de recettes et plus de charges. Après avoir réduit au plus les dépenses de chaque service, renoncé à un recrutement pourtant nécessaire et donc stabilisé le « poste personnel », renégocié avantageusement notre dette et ciblé les projets d'investissement, nous n'avons cependant pu éviter une augmentation de la fiscalité. Ceci dit, et même si ce ne peut être une justification de la hausse, Chalaronne Centre reste un territoire peu imposé et de loin puisque classé au 28^{ème} rang en terme de ressources sur les 29 intercommunalités du département.

Nous avons également établi notre **schéma de mutualisation**, comme la loi l'imposait avant la fin 2015. Un important travail a été conduit afin d'identifier ce qui, en quelque sorte, pourrait être « mis en commun » (personnels, matériels, services) entre les communes d'une part et entre les communes et la communauté d'autre part. Ce schéma sera vraisemblablement mis en veille en 2016 afin d'attendre que le projet de fusion des communautés de communes en cours soit effectif au 1^{er} janvier 2017.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République) promulguée le 7 août dernier bouleverse en effet notre calendrier. Même si Chalaronne Centre avait la possibilité de déroger au seuil minimal des 15 000 habitants imposé par la loi, il a semblé évident et naturel au Conseil communautaire de constituer avec les communautés du canton de Chalamont et de Centre Dombes un pays de Dombes (des étangs). Ce projet présenté par le Préfet le 12 octobre regroupera donc 36 communes pour 37 000 habitants. Le schéma départemental de l'intercommunalité sera définitivement arrêté par le Préfet le 31 mars 2016. Nous en reparlerons donc l'année prochaine.

Concernant la construction du futur **pavillon de l'Office de Tourisme Intercommunal**, et comme nous nous y étions engagés, nous avons revu nos prétentions d'aménagement à la baisse et obtenu de nombreuses et importantes subventions (Etat, Département et Région via le CDDRA). Cette opération dont le coût global (travaux et études) est maintenant établi à 671 000€ HT, nous impactera réellement, après subventions, à hauteur de 446 500€.

Au plan économique, de nombreuses satisfactions avec le remplissage de l'hôtel d'entreprises Créathèque à Saint-Trivier (2000 m² loués) et la vente d'un bâtiment à la société ADELI, ce qui nous permettra de réinvestir dans le projet d'extension du parc d'activités à Châtillon (étude en cours) et dans la construction d'un nouvel hôtel d'entreprises sur le même site. Enfin les premières rencontres des entrepreneurs du 3 décembre ont été un grand succès.

Autre décision importante prise par le Conseil communautaire : **le passage en régie pour la collecte des ordures ménagères**. A la suite de la liquidation judiciaire de notre prestataire depuis 3 ans, la société LBDI Environnement, nous avons mis en place un service de remplacement directement assumé par la Communauté (personnels, camion ...) et ce, en à peine 3 semaines. Au final, la collecte n'aura été arrêtée qu'une semaine ! Et le coût de cette régie ne sera pas plus important que le contrat précédent. Une réelle performance du service déchets qui prouve bien là la qualité de nos personnels.

Enfin **la 13^{ème} édition de la Ronde des Mots** aura connu un grand succès. Poésie, humour, théâtre et chansons nous ont aidés à terminer, avec le sourire, cette année 2015 bien dramatique.

Mais tout cela ne serait possible sans l'investissement des élus et du personnel, que je remercie ici, très sincèrement de leur implication et de leur précieuse collaboration.

Didier MUNERET,
Président



Bruit

Extrait de l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2008 portant réglementation des bruits de voisinage.

Propriétés privées, article 14 :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils tels qu'appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération, et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines

qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent (liste non exhaustive).

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage (liste non exhaustive) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

les jours ouvrables
de 8h00 à 12h00
et de 14h00 à 19h30.

les samedis
de 9h00 à 12h00
et de 15h00 à 19h00.

les dimanches et jours fériés
de 10h00 à 12h00.



Chiens

Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité du voisinage. Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon prolongée ou répétée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin. La divagation des chiens est formellement interdite et passible d'amende. Ils ne doivent pas sortir des propriétés privées au passage des voitures, des vélos ou des piétons.

Vandalisme

Compte tenu des dégradations de plus en plus importantes sur la commune (abri bus, toilettes publiques, vitraux de l'église, lampadaire...), la mairie demande à chaque Sandranais / Sandranaise d'être vigilants et signaler tout comportement suspect à la gendarmerie de Châtillon-sur-Chalaronne ou à la mairie.

Plan Vigipirate



Le département de l'Ain reste au niveau Vigipirate « vigilance renforcée ».

Compte tenu du plan Vigipirate renforcé, nous demandons à chacun d'être vigilant et de signaler tout comportement suspect, notamment sur les bâtiments publics, écoles, mairie, lieux de cultes, salle polyvalente, parkings.

La collecte des déchets

La déchetterie

La déchetterie, située au lieu-dit « La Champaye », près de la station d'épuration de Châtillon sur Chalaronne, accueille gratuitement les particuliers des communes du territoire Châtillon Centre dont Sandrans fait partie. Les déchets acceptés pour les particuliers sont : Encombrants, Ferraille, Appareils électroménagers Gros cartons, Déchets verts, Piles, Batteries, Pneus, Néons, Gravats inertes, Peintures, Solvants, Huiles de vidange, etc...
Jours et heures d'ouverture de la déchetterie.

Période hivernale du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Du lundi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Période estivale du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Du lundi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

La déchetterie a été reprise en gestion directe par la Communauté de commune et malgré le doublement du nombre d'agents le vendredi, le coût de fonctionnement reste inférieur à la rémunération du précédent prestataire. Une enquête de satisfaction, organisée en octobre 2015, fait ressortir une très nette amélioration du fonctionnement et de l'état de la déchetterie. Bien que certaines remarques soulignent la nécessité de quelques ajustements pratiques, l'ensemble des usagers s'estime satisfait de cette nouvelle gestion.

Collecte des déchets

Actualité et réactivité

La société LBDI qui réalisait la collecte des Ordures ménagères dans nos communes est, depuis le 18 novembre 2015, en liquidation judiciaire. De ce fait comme vous avez pu le remarquer des incidents sont intervenus sur la tournée depuis le 23 novembre et la collecte a été interrompue la semaine du 30 novembre au 6 décembre.

Le Service Déchets a fait preuve, devant cet événement, d'une grande réactivité et mis en place immé-

diatement une procédure d'urgence jusqu'au 31 décembre 2016 afin de répondre le plus rapidement possible à l'exigence sanitaire. Cette action a été validée en Conseil Communautaire en date du 26 novembre 2015. La collecte est donc effectuée provisoirement par une gestion directe en régie par la Communauté de Communes. Cela peut constituer un essai pour permettre de choisir la solution de la gestion en régie de façon durable.

Tri sélectif des déchets

Pour aider au recyclage, 2 points d'apport volontaire (PAV) sur le site de la « place de la bascule » et le site de « l'Étang communal » pour la collecte sélective des déchets sont installés sur notre commune :

Containers bleus

- **Journaux et magazines**
(enlever les films plastiques)



Containers jaunes

- **Emballages métalliques,**
- **bouteilles et flacons en plastiques,**
- **les boîtes en carton**



Containers verts

- **le verre**
(bouteilles, bocaux pas d'ampoules électriques).



Le PAV situé sur la place de la Bascule fait souvent l'objet de dépôts en dehors des containers voir de dépôts d'ordures ménagères. Pour maintenir l'emplacement propre et pour le respect de tous, ce genre d'attitude peu citoyenne est à proscrire. Merci de respecter ces règles de savoir vivre. Lorsque les colonnes sont pleines, il est demandé aux habitants de Sandrans de bien vouloir ramener chez eux les différents déchets.

Il subsiste encore beaucoup trop d'erreurs de tri qu'il est indispensable d'éviter. Elles pénalisent la Communauté par les surcoûts occasionnés, et donc chacun d'entre vous ! Ces erreurs sont également préjudiciables à la sécurité des personnes en charge du tri des déchets.

C'est pourquoi le service va s'efforcer d'accroître la sensibilisation au tri sélectif, par une information plus ciblée, une signalétique plus efficace sur place et pour vos questions par un accueil au 04 74 55 98 22 ou à service.dechets@cc-chalaronne-centre.org

IL NE FAUT PAS METTRE DANS LES COLONNES DE TRI

- les sacs d'ordures ménagères,
- les barquettes plastiques ou polystyrènes
(barquettes de viande ou de fromage...),
- les films et sacs plastiques,
- les pots de produits laitiers
(pots de yaourt, pots de crème...),
- les emballages non vidés,
- les textiles
(vêtements, chaussures, chiffons...),
- les objets divers
(cintres, casseroles, CD, équipements électriques ou électroniques,...)

La ressourcerie «La Retap'»

C'est un local où on donne une nouvelle vie à certains objets usagés : il existe à la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne un point de collecte permettant de récolter des objets que les particuliers souhaitent donner qui sont en bon état ou nécessitant seulement quelques réparations.

Ces objets sont récupérés par un valoriste qui les transférera à Bourg-en-Bresse pour être réparés et revendus dans une ressourcerie. Ce valoriste est employé par l'association Tremplin. Cette association a pour objet l'accueil, l'accompagnement, l'insertion sociale et économique de personnes en difficultés sociales et en situation d'exclusion.

Dans le cadre de son activité d'insertion professionnelle, Tremplin pilote un Atelier Chantier d'Insertion autour de la collecte, du tri et de la valorisation d'objets de seconde main.



Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel



Les dépôts sauvages ou actes de vandalisme, notamment dans les Points d'Apport Volontaire, sont passibles d'une amende de 150€ et l'application d'une facturation de frais de nettoyage (d'un montant de 100€).

Un doute, une question ?

N'hésitez pas à contacter le service Déchets à la

Communauté de Communes Chalaronne-Centre
100, av. Foch - 01400 Châtillon-sur-Chalaronne
04 74 55 98 22
ou service.dechets@cc-chalaronne-centre.org



C.L.I.C. des 3 Cantons

Centre Local d'Information et de Coordination

**Vous êtes âgé de 60 ans ou plus,
Vous avez une personne âgée dans votre entourage,
Vous êtes un professionnel intervenant auprès de personnes âgées,
Le C.L.I.C des 3 Cantons est un lieu d'accueil de proximité, d'écoute, d'information, de conseil et d'orientation à votre service.**

Venez nous rencontrer ...

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30, et de 13h30 à 17h00,

EHPAD* Public La Montagne, route de Relevant 01400
Châtillon/Chalaronne

* Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
Tél. : 04 74 55 15 39 ou 06 73 38 06 55
@ : clicdes3cantons@mrchatillon.fr

Rendez vous décentralisés (mairies) **sur rendez- vous** et visites à domicile possibles

Le C.L.I.C. vous accueille pour ...

Vous informer sur l'ensemble des aides et prestations existantes : aides au soutien à domicile, soins, service d'amélioration et d'adaptation de l'habitat, aides financières, structures d'accueil pour personnes âgées, loisirs, ...

Vous aider à constituer vos dossiers de prise en charge, et vous accompagner dans les démarches si besoin,

Vous orienter vers les professionnels ou organismes susceptibles de répondre à vos besoins dans le respect des attributions et des compétences de chacun ...

Le C.L.I.C. des 3 Cantons, c'est aussi ...

Un lieu d'échanges et de rencontre pour les retraités, personnes âgées, les familles et les professionnels ;

Un centre de ressources et d'information qui dispose d'une base de données actualisée sur tout ce qui existe pour les personnes retraitées sur un territoire donné ;

Des actions d'information et de prévention (audition, groupes de soutien, prévention des chutes, ateliers mémoire, ...), en collaboration avec différentes institutions et partenaires (caisses de retraite, communes, clubs, associations d'usagers, ...);

Un observatoire et un lieu de réflexion sur les besoins des personnes.

ADMR

Facilitez-vous la vie

- Portage de repas
- Ménage, repassage
- Garde d'enfants
- Aide à la personne
- Garde de jour
- Téléassistance Filien ADMR

Contacts :

ADMR de Saint-Trivier-sur-Moignans

258 Route de Châtillon
01990 Saint-Trivier-sur-Moignans

Tél : 04 74 55 95 65
Fax : 04 74 25 19 39

asainttriviersurmoignans@
fede01.admr.org

Par conviction et engagement, le quotidien de nos clients est notre métier depuis 70 ans.

En tant que premier réseau associatif français de proximité, l'ADMR est la référence du service à la personne :

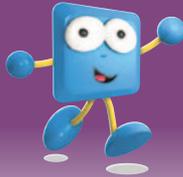
- **4 gammes de services** différentes pour chaque âge de la vie, selon vos besoins : FAMILLE, DOMICILE, AUTONOMIE, SANTÉ.
- **La garantie d'une proximité** entre bénéficiaires et intervenants assurée par les 28 associations locales sur l'ensemble du territoire de l'Ain.
- **Un gage de qualité**, garanti par la certification AFNOR services aux personnes à domicile.

• **Un service au cœur de l'humain**, grâce à une symbiose entre salariés et bénévoles qui agissent chaque jour pour apporter un service sur mesure. C'est pour cela que l'ADMR accorde une grande importance à ses bénévoles et qu'aujourd'hui, elle compte sur vous pour pouvoir continuer son action sociale. Rejoignez-nous !

Nos horaires d'ouvertures :

Ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h - Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h à 17h et le mercredi de de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

ADAPA



Depuis 55 ans au service des plus fragiles
sur tout le département

Aide à la personne

Aide et accompagnement dans les activités ordinaires
de la vie quotidienne et de la vie sociale
Soins infirmiers à domicile sur Miribel - Montluel

Contactez-nous au 04 74 45 59 64

Votre contact de proximité : M^{me} Jennifer BAGARINI
6, rue du faubourg des Dombes - 01140 THOISSEY
j.bagarini@adapa01.com

Membre de l'Union Nationale de l'Aide
des Soins et des Services aux Domiciles



Evaluation à domicile gratuite et sans engagement.
CESU acceptés - 50% de déductions fiscales



CAF de l'Ain

des informations sur vos droits accessibles en permanence



Par INTERNET :
www.caf.fr



Par TELEPHONE :
0 810 25 01 10
(prix appel local depuis un poste fixe)

Pour faciliter l'information des familles sur les prestations familiales et les différentes aides d'action sociale, **deux services accessibles en permanence** sont mis à disposition par la Caf de l'Ain pour obtenir des informations générales et personnalisées sur votre dossier.

- Pour signaler un changement de situation.
- Pour réaliser une demande par téléprocédure (avec envoi des pièces justificatives).
- Pour consulter la date, le montant de vos prestations et le suivi de votre courrier.
- Pour télécharger et/ou imprimer une attestation de paiement ou un formulaire de demande de prestations.
- Pour connaître les conditions d'attribution des prestations familiales et des aides d'action sociale de votre Caf.
- Pour connaître la permanence d'accueil la plus proche de votre domicile.

• **24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**

- Pour consulter votre dossier :
 - date et détail des paiements,
 - état de traitement de votre courrier,
 - demande d'une attestation de paiement.

• **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h30**

- Pour contacter un conseiller, après avoir saisi votre numéro d'allocataire et votre code confidentiel.

N'oubliez pas que pour consulter les renseignements personnalisés de votre dossier, il est nécessaire de vous munir de votre numéro allocataire et du code confidentiel communiqué par votre CAF. Si vous ne l'avez plus, demandez-le depuis l'espace "mon compte" du caf.fr (en un clic sur le lien "code confidentiel perdu" ou "numéro allocataire perdu"), ou par courrier.

CALENDRIER DES FETES

Janvier

Samedi 9

«Vœux du Maire» à la salle des fêtes.

Février

Samedi 6

L'après-midi «carnaval pour les enfants» et «Repas à emporter» organisés par le Sou des Écoles.

Samedi 13

«Concours de Coinche» organisé par le Club Loisirs et Rencontres.

Mars

Samedi 12

«Fête des Conscrits» organisée par le Comité des Fêtes.

Samedi 19

«Chasse aux œufs» organisée par le Sou des Écoles.

Avril

Samedi 2

«Loto» en soirée organisé par le Sou des Écoles.

Mercredi 27

«Vente de fleurs et plants de légumes» organisée par le Sou des Écoles à Relevant.

Mai

Vendredi 13

«Vente de fleurs et plants de légumes» organisée par le Sou des Écoles à Relevant.

Juin

Samedi 4
et **dimanche 5**

«Fête du village » organisée par le Comité des Fêtes.

Samedi 25

« Rêves de cirque » organisé par toutes les associations, les cavaliers d'épona et la municipalité.

Juillet

Vendredi 1

«Kermesse » organisé par le Sou de Écoles à Relevant.

Août

Samedi 20

«Feu d'artifice» à l'étang Cocagne.

Septembre

Dimanche 11

«Farfouille et Loisirs créatifs» organisés par le Comité des Fêtes.

Octobre

Lundi 31

« Fête d'Halloween » organisée par le Comité des Fêtes.

Novembre

Samedi 19

«Fête du Beaujolais» organisée par le Comité des Fêtes.

Décembre

Samedi 10

« Repas du CCAS »

2016

A votre disposition

Relais Assistantes Maternelles Ludothèque « Brin de Malice »

Parents, assistantes maternelles Catherine Brugnauud peut vous renseigner.

Communauté de Communes Chalaronne Centre, 100 avenue Foch 01400 Châtillon-sur-Chalaronne. **Tél :** 04 74 55 30 62

Relais Services Publics

Immeuble Chalaronne Centre, 100 avenue Foch 01400 Châtillon-sur-Chalaronne, **Tél :** 04 74 55 30 62 / **Fax :** 04 74 55 16 75

Courriel : relais-services-publics@cc-chalaronne-centre.org

Horaires d'ouverture du Relais Services Publics

Mardi : 9h00-12h00 / 13h30-18h45

Mercredi : 9h00-12h00 - Jeudi : 9h00-13h00 / 13h45-16h30

Vendredi : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Un poste informatique est mis gracieusement à votre disposition pour consulter les offres d'emploi et effectuer vos démarches administratives.

Correspondants de presse local pour la commune de Sandrans

Le Progrès : Dominique DUBREUIL **Tél :** 06 81 60 94 88 - **mail :** d.dubreuil@infonie.fr

La Voix de l'Ain : Fabrice THOMASSON **Tél :** 06 79 19 88 17 - **mail :** fabrice.thomasson01@hotmail.fr